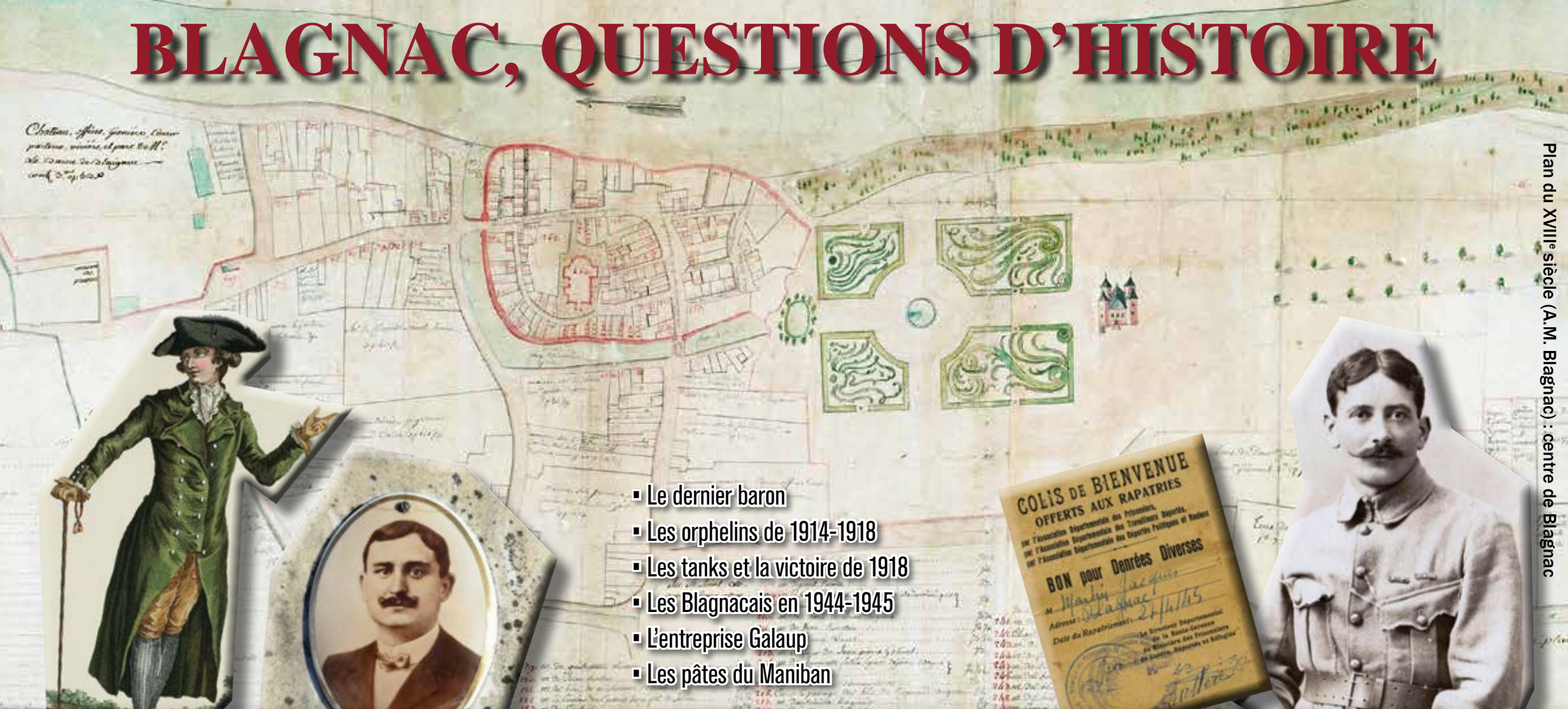


BLAGNAC, QUESTIONS D'HISTOIRE



Plan du XVIII^e siècle (A.M. Blagnac) : centre de Blagnac

- Le dernier baron
- Les orphelins de 1914-1918
- Les tanks et la victoire de 1918
- Les Blagnacais en 1944-1945
- L'entreprise Galaup
- Les pâtes du Maniban

1990-2015

25^e anniversaire de la revue

Revue Semestrielle d'Histoire Locale - n°50 (Novembre 2015)

Du départ des Allemands à leur capitulation

Pour commémorer le 70^e anniversaire de la fin des hostilités, nous reprenons la dernière partie de notre numéro spécial sur la Seconde Guerre mondiale en y ajoutant des événements plus ou moins importants trouvés au fil des pages du registre des délibérations municipales et vécus par les Blagnacais en 1944 et 1945, deux années encore bien difficiles.

Le 16 octobre 1944, le Comité local de Libération (CLL) de Blagnac, mis en place le 20 août précédent, lendemain du départ des Allemands, se réunit sous la responsabilité de Jean-Louis Puig, pour adopter "un arrêté de Monsieur le Commissaire de la République en date du 18 septembre" prescrivant "une prime de libération" payée entre autres aux employés communaux⁽¹⁾. Ces derniers ne s'en contentent pas et

Extrait de
la délibération
concernant la prime
de libération
(A.M. Blagnac)

demandent plusieurs fois des augmentations de salaire. L'une leur est accordée en décembre 1944 et la suivante, refusée en juillet 1945.

LES RESTRICTIONS

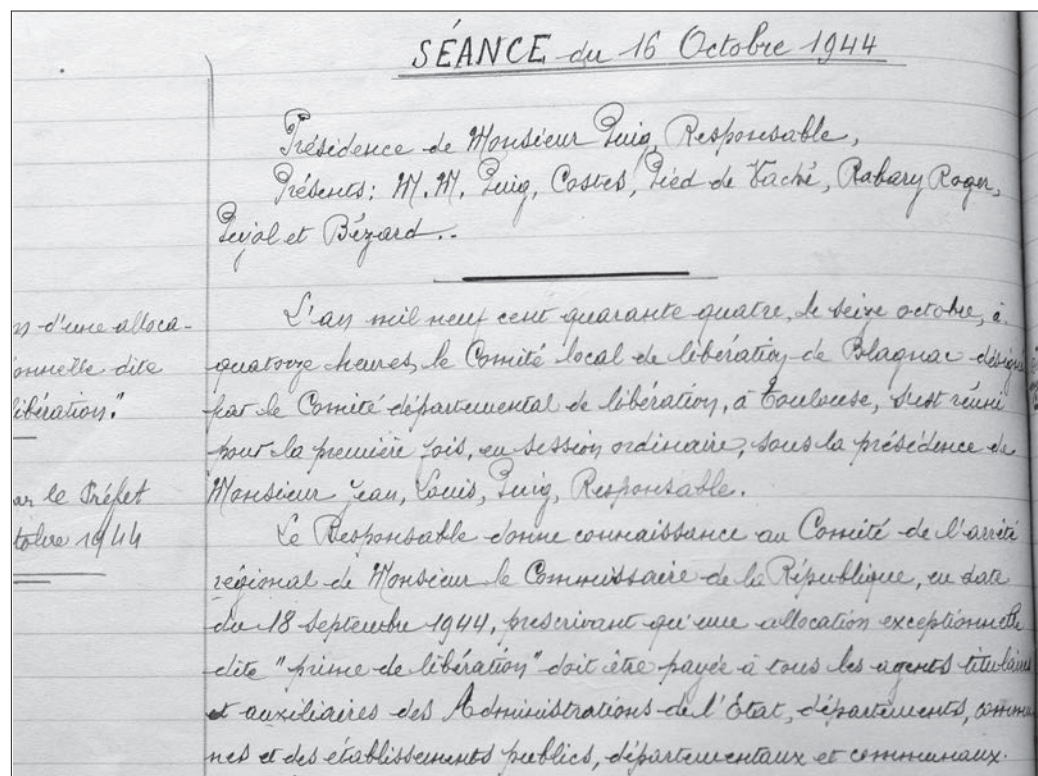
Mais, dès le 23 octobre, la préoccupation principale concernant le ravitaillement revient à l'ordre du jour. Démocratiquement, les Blagnacais se font entendre par l'intermédiaire des membres de l'équipe municipale présidée par Jean-Louis Puig, désigné maire (réellement élu au suffrage universel le 29 avril 1945).

Denrées alimentaires

Mme Weidknet présente trois pétitions pour :

- 1) l'arrivée du lait à Blagnac dans la matinée
- 2) la possibilité de laisser dans la commune le lait fourni par les laitiers locaux
- 3) la réouverture du marché à la volaille qui existait avant et la création d'un marché aux légumes.

Le maire prend possession des pétitions. Il transmettra la première demande aux services concernés avec un avis favorable. Par contre, il pense que les deux autres points sont impossibles à satisfaire car "il y a pénurie de lait à certaines époques, les œufs et la volaille manquent". Il va "demander aux maraîchers une livraison de légumes aux détaillants de Blagnac qui les vendront eux-mêmes" en échange de tickets (voir numéro spécial page 19) qui n'ont pas disparu avec le départ de l'occupant et l'arrivée des Américains, comme le pensait une partie de la population.



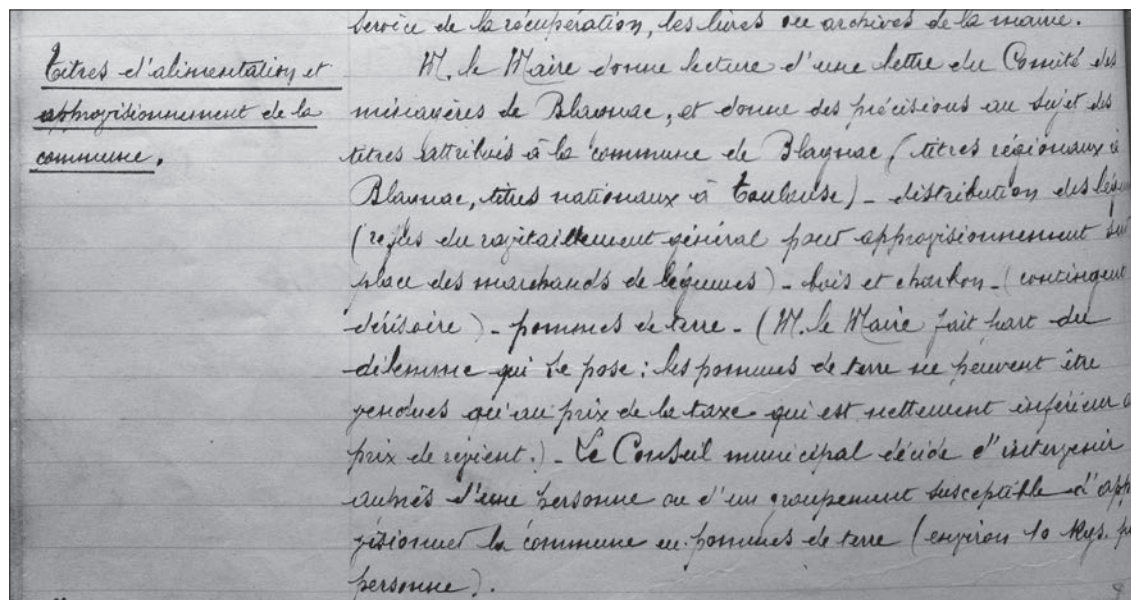
Dans un pays totalement désorganisé, trouver chaque jour de quoi se nourrir convenablement s'apparente à un exploit. Heureux ceux qui possèdent un jardin, quelques poules, un cochon ! ...

Le 10 novembre suivant M. le Maire rend compte de son entretien avec les laitiers de Blagnac et des mesures prises pour répondre aux revendications de la population.

Le même jour, l'organisation du défilé du 11-Novembre se fait par "tirage au sort". Les enfants des écoles ouvriront la marche suivis des musiciens, des Anciens Combattants avec leurs drapeaux, de la municipalité, des prisonniers déjà revenus, de l'Union des Femmes de France, des divers groupements politiques et sportifs et enfin du "Groupe catholique" auquel se joint, sans doute, M. le Curé qui ne doit pas "figurer" dans le cortège auprès des Conseillers municipaux. Comme nous l'avons précisé dans le numéro spécial page 41, c'est un retour à l'État laïque après le Régime de Vichy.

Cela réglé, les membres de la municipalité se préoccupent à nouveau du ravitaillement. M. Gabarre s'étonne que "dans certaines communes voisines de Toulouse le lait est en vente libre", il suggère de se renseigner pour savoir "comment elles ont fait". M. Bézard donne "le nombre de vaches de la commune et les quantités de lait apportées au dépôt par leurs propriétaires". Il propose de distribuer le son fourni par le Service du Ravitaillement "au prorata" de ces quantités. Régulièrement ces deux "conseillers" s'inquiètent et veulent savoir comment se passent la collecte et le transport du "précieux" liquide, vital pour toutes les catégories d'âge.

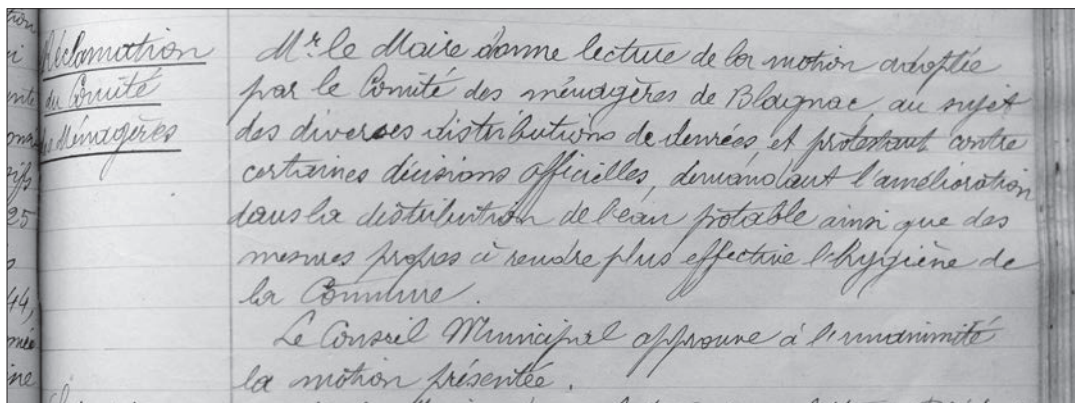
Ils ne sont pas les seuls. Un "Comité des ménagères" ⁽²⁾ très actif veille à la distribution correcte des denrées alimentaires en qualité et en quantité malgré la pénurie. Ces Blagnacaises protestent lorsqu'un seul commerçant est approvisionné en lentilles. Avec l'appui de M. Samazan elles demandent que "les consommateurs de Blagnac soient traités sur le même pied d'égalité que ceux de Saint-Martin-du-Touch, Lardenne, Lafourquette, Saint-Simon, Lalande, Croix-Daurade, etc... banlieues de Toulouse dont la situation est exactement la même que



▲ Extrait de la réponse du maire à la lettre des ménagères (A.M. Blagnac)

celle de Blagnac". Elles suggèrent que les Conseillers envoient une lettre énergique de protestation à M. le Préfet faisant remarquer que "Blagnac a obtenu des tickets nationaux tant que le C.D.L. s'occupait du Ravitaillement". Cette critique à l'égard du gouvernement est sans doute exagérée, mais elle dénote la complexité du système qui déroute, démoralise et exaspère la population.

Elles obtiennent, fin 1945, un supplément de pommes de terre pour les catégories E, J1, J2, J3 (c'est-à-dire les enfants, les jeunes jusqu'à 21 ans et les femmes enceintes). Tout comme M. Vergé, elles jugent cette livraison "insuffisante" puisque de nombreux consommateurs n'ont pas été servis. Mais toujours à cause des restrictions, "les négociants de Blagnac sont habilités par le Service du Ravitaillement à vendre des fruits et des légumes" seulement pour les enfants et les jeunes. Dans un autre domaine, elles déplorent le manque d'hygiène de la commune. Nous verrons plus loin que des travaux d'assainissement et d'adduction d'eau seront entrepris.



Combustibles

Le manque de charbon entraîne le recours au bois pour le chauffage. M. Gabarre propose, en décembre 1944, "d'abattre des arbres dans le Ramier". La question reste "à l'étude" car il faut voir si des arbres sont prêts pour l'abattage. Les Conseillers municipaux envisagent également de "faire couronner" les platanes de l'allée du Ramier. En février 1945, M. Bergé offre gratuitement un arbre à la commune.



▲
Le Comité des ménagères se préoccupe de l'alimentation et même de l'hygiène (A.M. Blagnac)

◀
Première école de filles (collection BHM)

Les Conseillers le remercient chaleureusement. Ce don est le bienvenu car le prix du bois ne cesse d'augmenter.

C'est pourquoi, à la même date, Messieurs Rabary et Gabarre "s'élèvent contre le prix de vente du bois" ; M. le Maire "fait observer qu'il a été établi au prorata du prix de revient qui est très élevé". Les employés municipaux nécessiteux bénéficient d'une faveur en payant le bois cent francs le quintal.

Le Service du Ravitaillement livre ce combustible "au dépôt chez M. Lapasset" (emplacement actuel du Crédit Mutuel) où les Blagnacais vont l'acheter. Mais certains le volent dans les terrains communaux ou chez des particuliers. Le garde-champêtre doit redoubler de vigilance pour éviter ces désagréments.

LES DOMMAGES DE GUERRE

Malgré la situation financière déficitaire (voir le numéro spécial page 41), certains travaux ne peuvent pas attendre.

En octobre 1944, Mme Coulom, directrice de l'école des filles, écrit aux responsables municipaux pour demander :

- 1) le remplacement des carreaux cassés par les explosions
- 2) l'amélioration de l'installation électrique
- 3) de cimenter le préau
- 4) l'aménagement d'un petit terrain de sport.

La pose de carreaux neufs et de quelques lampes a lieu aussi rapidement que le permet la pénurie de matériaux. Par contre, le préau n'est cimenté qu'en septembre 1945 en même temps que celui de l'école des garçons et le goudronnage des allées du cimetière. Quant au terrain de sport, il ne voit pas le jour.

L'Abbé Barthas, lui aussi, réclame un meilleur éclairage "dans la chapelle Saint-Exupère et dans le tombeau". Une lampe est ajoutée dans chacun des deux lieux et un devis doit être établi pour l'ensemble. Il parvient au Conseil municipal en décembre 1945 considérablement augmenté par rapport aux prévisions, il est donc contesté et les travaux remis à plus tard. Dans l'immédiat, il est urgent de faire tomber un pan de mur du clocher de cette chapelle qui "menace de s'écrouler".

Le 26 juillet 1945, M. Masse informe les Conseillers des résultats de son entretien avec M. Lasserre, ingénieur des Ponts et Chaussées, au sujet des dégâts occasionnés par les bombardements et les diverses explosions à l'école de filles, à la mairie, à l'église ainsi qu'à tous les autres bâtiments endommagés. D'après sa réponse, il conseille à la municipalité "de faire faire un devis, d'effectuer les travaux et de demander le remboursement au Service des dommages de guerre".

Juste avant l'intervention de M. Masse, les Blagnacais fêtent dans la joie le premier 14-juillet sans occupant avec retraite aux flambeaux, concours de boules, apéritif-concert et grand bal (interdit pendant le Régime de Vichy).

Au 8 mai 1945⁽³⁾, les Conseillers municipaux, pris par les élections et les nominations des diverses commissions, ne mentionnent pas la Victoire dans leur registre. Un an plus tard, le 12 mai 1946, les anciens prisonniers de guerre organisent une fête commémorative. M. Vergé regrette, qu'à cette occasion, "les enfants des écoles laïques ont été obligés d'assister à la messe". Il propose qu'à l'avenir "le cortège se forme à la mairie pour se rendre ensuite au monument aux morts".



◀ Nouvelle école de filles (collection BHM)

Ses collègues du conseil municipal l'approuvent.

Par contre, le 19 août suivant, tous les Blagnacais s'associent aux membres de l'Amicale du Maquis de Saint-Lys pour la commémoration de la Libération. En voici le programme :

- 1) Pose d'une plaque de marbre à l'emplacement où fut tué Cartelle Marceau, victime de la sauvagerie nazie.
- 2) Défilé avec dépôt de gerbe au monument aux morts et visite de la tombe de M. Cartelle
- 3) Réception et vin d'honneur offert aux prisonniers, déportés et S.T.O. de Blagnac qui sont rentrés
- 4) Bal, l'après-midi et en soirée.

Toutes ces "fêtes" ne font pas oublier les gros travaux dus aux dommages de guerre. Le mardi 11 septembre 1945, les membres de la Commission municipale et M. Thuries, l'architecte, procèdent à l'état des lieux de la "nouvelle école de filles" rue Sarrazinières et constatent les multiples dégradations causées par les occupations successives : Allemands de 1942 à 1944, Armée de l'Air française ensuite. Début 1946, M. Thuries qui s'est occupé de la construction de cette école, décède. M. Cordier le remplace et ne peut fournir le devis demandé en juillet 1945, qu'en février 1946. Après avoir obtenu les crédits nécessaires et trouvé les matériaux, la remise en état de l'école commence et ne sera vraiment terminée qu'en 1949-1950.

Avec la nouvelle école de filles, l'église fait partie des bâtiments les plus endommagés. L'accident de l'avion allemand, le 26 mai 1944, provoque non seulement une énorme brèche dans la façade mais aussi l'effondrement de la voûte le 20 juillet suivant et donc la destruction des orgues et de la tribune. En décembre 1944, l'ingénieur en chef départemental s'oppose à l'enlèvement des décombres. Il estime "que cela doit être effectué par le Service des Ponts et Chaussées et donc par l'État".

Début 1945, petit dégât, gros problème : malgré la difficulté pour en trouver un autre, il faut remplacer le cadran lumineux de l'horloge cassé avec une fronde. Le registre ne dit pas si "le coupable" a été arrêté !

Normalement, l'administration des Beaux-Arts prend en charge

les travaux de rénovation. Mais, en février 1945, l'architecte n'a pris aucune décision concernant les réparations à faire. Comme pour l'école, les travaux traînent en longueur et l'église n'est rendue au culte qu'en 1951. L'inauguration des nouvelles orgues n'a lieu que fin 1952.

Rien d'étonnant à cela car rétablir une situation normale après cinq années de guerre est une entreprise colossale pour Blagnac comme pour la France et les pays concernés.

Les dommages de guerre touchent également les terrains "handicapés par les travaux effectués par les troupes d'occupation". Par suite, lorsqu'en juillet 1945, M. Garric demande "de transporter son chantier d'extraction du lieu-dit Quinze-Sols au lieu-dit La Muraillette", il essuie un refus car "il convient de garder intactes les terres qui restent pour la culture maraîchère".

Les particuliers reçoivent enfin la visite de M. le Délégué à la Reconstruction le 8 février 1946. Il leur annonce que "seuls deux immeubles, celui de M. Josserand et celui de M. Tranier, peuvent être reconstruits sur l'ancien emplacement".

LES AUTRES TRAVAUX

Outre, les réparations des édifices publics, les Conseillers municipaux entreprennent l'adduction d'eau dans les quartiers proches du Centre. En juin 1945, M. Vergé "émet le vœu qu'elle soit faite le plus tôt possible". M. le Maire déclare que "M. Ousteau a proposé d'étendre les grands travaux qui doivent être effectués à l'Atelier Industriel de l'Air pour la distribution de l'eau dans le haut du village". Tous les membres du conseil municipal acceptent mais attendent le rapport des géologues.

En juillet 1945, un plombier accompagné du garde champêtre va réviser les installations d'eau "faites par les troupes d'occupation du cantonnement chemin des Sœurs et au mess des sous-officiers près du monastère".

Ils se préoccupent en plus de l'éclairage, notamment dans le Centre et le long de l'avenue du Général Compans où des lampes supplémen-

taires sont nécessaires. En juillet 1945, M. Bézard fait les démarches auprès de la Société Pyrénéenne d'Énergie électrique pour obtenir le devis concernant "l'installation de ces lampes et surtout la repose des fils enlevés pendant l'occupation afin d'éclairer cette partie de la commune qui ne l'est pas depuis cette époque".

Un mois auparavant, le 13 juin, les Conseillers procèdent à l'inauguration du transformateur électrique installé grâce à eux dans le lotissement Maniban (du monastère au plan du Port).

Enfin, l'autre urgence concerne l'assainissement du village à commencer par la propreté des rues et des caniveaux. En février 1945, M. Pied de Vaché propose que "le canal de Saint-Martory soit prolongé jusqu'à la commune pour faciliter cet assainissement". Ce "projet" ne sera jamais réalisé. Les Blagnacais ne se soucient pas toujours de la propreté. Par exemple ils laissent sur place "les déchets de la distillation des marcs". M. Amiel demande de les faire enlever. Durant l'été 1945, M. Gabarre s'indigne devant "le dépôt d'ordures côté gauche du pont de l'abattoir". M. le Maire répond "qu'il a fait creuser un trou destiné à recevoir les ordures ménagères des quelques maisons situées en bordure de la Côte de l'abattoir devant lesquelles le tombereau ne passe pas, ces ordures seront enlevées deux fois par semaine". Malgré cette affirmation, M. Gabarre ne décolère pas.

M. Samazan, quant à lui, demande "le nettoyage des caniveaux qui entourent l'école de filles, place Hérisson et surtout dans la rue du Vieux Blagnac". M. le Maire l'approuve et "se dit fermement décidé à prendre les mesures pour que ce quartier soit toujours propre".

Le "Comité des ménagères" doit se réjouir en écoutant ces bonnes résolutions qui vont dans le sens de ses revendications !

Adduction d'eau, éclairage, assainissement sont loin d'être terminés, mais c'est un début prometteur.

À cette époque, la municipalité emploie de cinq à huit prisonniers allemands (voir le numéro spécial page 42) notamment à nettoyer le Ramier, les abords du pont, les caniveaux..., à étaler du gravier ou à aider au goudronnage dans certaines rues.

Ces prisonniers coûtent dix francs par jour, plus le pain à la commune. Pourtant, lorsque, le 1^{er} juillet 1946, l'État supprime la subvention versée pour l'entretien de ce commando, le Conseil municipal décide de le garder.

LA SOLIDARITÉ

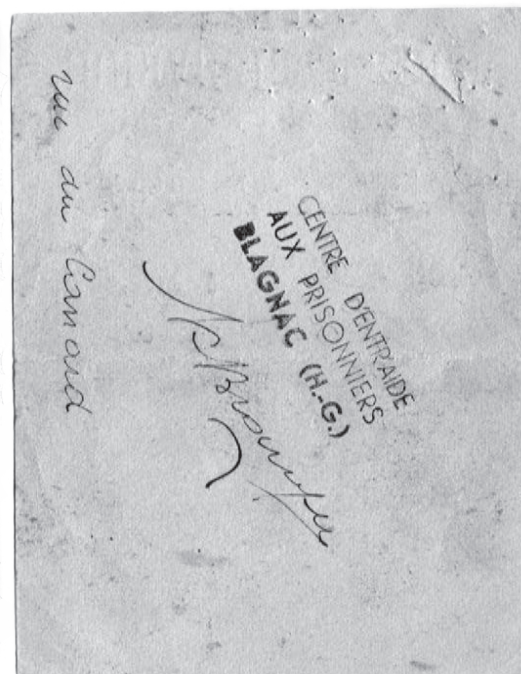
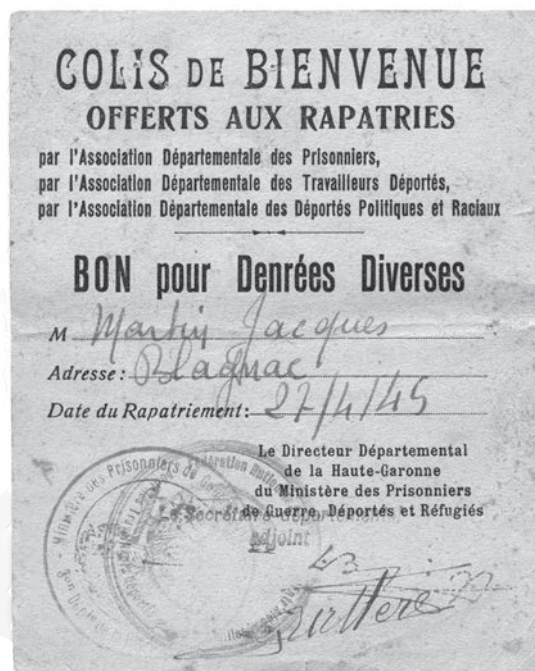
À cause de son déficit s'élevant à deux cents mille francs, la commune refuse de participer à « l'agrandissement du bureau des Postes ».

Aide aux Blagnacais

Elle préfère consacrer ses dépenses à aider les nécessiteux de Blagnac : femmes en couches, vieillards malades...

En novembre 1944, les Conseillers municipaux lancent une souscription

▼
Bons donnés
à chaque prisonnier
à son retour
de captivité
(Collection
Germaine Ricard †)



en faveur des prisonniers et décident que, selon l'idée de M. Vergé, "les allocations votées pour la fête locale soient affectées au secours des prisonniers". Même s'ils émettent le vœu que "les pouvoirs publics fassent le nécessaire en faveur des prisonniers de guerre, des déportés, des sinistrés et, en général, de toutes les victimes de guerre afin de leur permettre de reprendre leur vie normale à leur retour de captivité ou à leur retour dans leurs foyers. Ils trouvent normal que les dédommagements qui leur sont dus proviennent pour la plus grande part de la charité publique. Lorsqu'on a trouvé des milliards pour les Allemands, il doit être possible d'en trouver pour les Français dans la peine" (!).

Aide extérieure

Les Conseillers municipaux apportent également leur aide à des œuvres extérieures à la commune. En octobre 1944, ils versent deux mille francs à l'une d'elles appelée "Secours Social".

En septembre 1945, ils reçoivent une lettre du "Comité franco-américain" demandant la participation de la commune à l'érection du "Monument de la Paix". Ils acceptent et organisent une collecte pour la construction de ce monument "destiné à être offert aux États-Unis d'Amérique, nation libératrice de notre pays".

Le même mois, ils votent la somme de mille francs pour la commune de Marsoulas afin de "venir en aide à la population dont un tiers environ a été assassiné le 10 juin 1944 par le groupe SS de la division Das Reich".

CONCLUSION

1944-1945 : malgré les restrictions, à Blagnac comme dans le reste de la France, la population retrouve la liberté de s'exprimer, d'aller et venir sans crainte des bombardements, des arrestations ou des déportations.

La situation tend vers la normalité même si les souvenirs de cette époque douloureuse ne s'effaceront pas.

1944 : l'occupant subit défaite sur défaite et doit capituler en 1945.

1945 : année de la victoire sur le nazisme et le fascisme et aussi celle

de l'espoir d'un monde nouveau et en paix.

Les nombreuses guerres des soixante-dix ans écoulés depuis ont considérablement ébranlé cet espoir. De nos jours, de nouvelles menaces planent sur le monde.

Pourtant, l'Organisation des Nations Unies, fondée le 24 octobre 1945, malgré ses insuffisances, offre un cadre pour le règlement des conflits dans le respect des Droits de l'Homme.

Puisse sa Charte maintenir la paix et la sécurité internationales comme le souhaitent les peuples en 1945, comme ils le souhaitent encore en 2015 !

 **Suzanne Béret**

NOTES

⁽¹⁾ Noms de ces employés : Babaut François, garde-champêtre ; Monnerieu Albert, secrétaire de mairie (il démissionne en juillet 1945, un auxiliaire le remplace) avec comme auxiliaires : Gilibert et Charbonnier ; Orliac Jean-Louis, tambour-afficheur ; Lamarque Joseph, préposé au poids public ; femmes de service : Justine Prax, Georgette Orliac, Marie Magné ; Vabre François, cantonnier, aidé par les journaliers : Gouze, Costes et Despierre.

⁽²⁾ Fin 1944, de tels groupements se multiplient dans toute la France et atteignent rapidement plusieurs dizaines de milliers de personnes.

⁽³⁾ Le 7 mai 1945 à 2h41, le Général allemand A. Jold signe à Reims dans une petite salle de classe du collège technique (quartier général des forces alliés) l'acte de capitulation sans conditions de toutes les forces allemandes, acte ratifié le 8 mai à 23 heures (soit 1h du matin à Moscou) à Berlin au cœur du III^e Reich et dans la zone d'occupation soviétique. Même si la France s'est retirée de la guerre avec l'armistice du 22 juin 1940, le Général de Gaulle obtient de Staline de se faire

représenter par le chef de la 1^{re} armée française, le Général de Lattre de Tassigny.

La Seconde Guerre mondiale prend fin le 2 septembre 1945 avec la capitulation officielle du Japon.

En France, le 8 mai est déclaré "férié" le 20 mars 1953. Il redevient "jour normal" le 11 avril 1959 par la volonté du Général de Gaulle. En gage de réconciliation avec l'Allemagne, le Président V. Giscard d'Estaing décide qu'aucune commémoration n'aura lieu ce jour-là. Depuis la loi du 2 octobre 1981, sous la présidence de F. Mitterrand, le 8 mai redevient un jour férié et en plus chômé.

En Russie, la Victoire se fête le 9 mai.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Archives municipales de Blagnac :
Série D : 1D31

Revue "Blagnac, Questions d'Histoire" :
Numéro spécial : "Les Blagnacais pendant la Seconde Guerre mondiale"
Numéros normaux : 9 et 16

Nous avons essayé de recueillir des témoignages sur le 8 mai 1945, comme nous l'avons fait pour le 11 novembre 1918, mais nous avons renoncé car cette journée n'a laissé aucun souvenir notable.